

**MAIRIE DE
SAINT-BONNET-DE-BELLAC
(HAUTE-VIENNE)
87300**

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2023

L'an **deux mil vingt trois**

Le : 04 juillet à **20 h 00**

Le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT BONNET DE BELLAC** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude BOULLE – Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 27 juin 2023

Présents : M. BOULLE Jean-Claude – Mme CHAPPET Ginette - M. NORMAND Alain
Mme PEYRET-MOREAU Bénédicte - M. DECHATRE Joël – M. JOLY Pascal
Mme JAUSOIN Béatrice – M. HEGARTY Thomas - Mme PORTOLAN Jocelyne
Mme CHAPUT Martine - M. LEPINE Christian

Secrétaire : M. HEGARTY Thomas

ORDRE DU JOUR :

Projet de création d'un parc agro-voltaïque : Présentation d'un projet par la société TOTALENERGIES sur la propriété agricole de M. COUFFIGNAL à « Chez Plument ».

Budget principal 2023 : décisions modificatives

* inscription crédit supplémentaire au compte 21571 pour l'achat d'un tracteur et la reprise de l'autre – Adopté à l'unanimité

* virement de crédits du compte 65541 au compte 739211 relative à l'attribution de compensation négative due à la communauté de communes – Adopté à l'unanimité

Emprunt : autorisation de souscription d'un prêt bonifié par le Département auprès de la Caisse d'Epargne (6 000 € à 2,07 %) – Adopté à l'unanimité

Restauration des statues : trois statues provenant de l'ancienne chapelle de Bezeaud, Saint Martial, Saint Pardoux et La Vierge à l'enfant sont classées comme objets des monuments historiques. Subvention du ministère de la culture de 50 % du coût hors-taxes du montant de la rénovation.

La statue de Sainte Radegonde est elle, seulement inscrite à l'inventaire des monuments historiques. Subvention de 30 % du coût hors-taxes de la restauration. Le maire propose de demander également une subvention au département pour l'ensemble des statues classées et inscrites, ainsi que pour celles en simple plâtre. Adopté à l'unanimité

Restitution des vestiaires du stade de foot de la commune : par délibération en date du 12 décembre 2022, la communauté de communes du Haut Limousin en Marche a décidé de mettre fin à la mise à disposition d'un bâtiment composé de vestiaires équipés de douches, sanitaires et autres équipements – Adopté à l'unanimité

Cession grange Bernard Urbain : Par courrier du 26 juin 2023 M. Bernard URBAIN confirme son intention de céder gratuitement à la commune sa grange située route nationale et pratiquement démolie, à charge pour la commune d'aménager cet espace.

Le conseil accepte cette cession et donne pouvoir au maire de recevoir celle-ci sous forme d'un acte administratif. Mme Ginette CHAPPET, 1^{ère} adjointe, représentera la commune. Adopté à l'unanimité.

Acquisition d'une licence IV : En complément de la délibération du 14 avril 2022 autorisant M. le maire à faire l'acquisition d'une licence 4 de Monsieur Bernard URBAIN.

L'acquisition de ladite licence 4 se fera sous forme d'un acte administratif reçu par M. le maire et Mme Ginette CHAPPET, 1^{ère} adjointe, représentera la commune à l'acte à intervenir. Adopté à l'unanimité

Etude et diagnostic par le CRER : rencontre avec la responsable du Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) en charge pour le département de la Haute-Vienne du programme de valorisation des ressources énergétiques régionales soutenu par le conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine et de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).
Etude gratuite sur l'ensemble des bâtiments communaux portant notamment sur l'installation de panneaux photovoltaïques – Adopté à l'unanimité

Fonds d'innovation pédagogique (FIP) : Attribution d'une dotation de 12 500 € par le ministère de l'éducation nationale à utiliser dans les cinq ans à venir en mobiliers et matériels nécessaires à la réalisation du projet pédagogique présenté par l'école de St Bonnet dans le cadre d'une démarche intitulée « notre école, faisons-la ensemble »
Convention de financement du FIP entre la commune et l'Etat – Adopté à l'unanimité

Elaboration des ZA ENR : la loi d'accélération du 10 mars 2023 a prévu que les communes définissent des « zones d'accélération » favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables.
Actuellement, sur la commune de Saint Bonnet sont à l'ordre du jour, un projet d'extension du parc éolien en cours, deux projets de parcs photovoltaïques à La Rissenderie et chez Guinot avec projet d'extension pour lesquels les dossiers de permis de construire ont été déposés. Un projet en phase d'études à la Graule, et un projet au stade préliminaire à Chez Plument.
Adopté à la majorité

Recensement des chemins ruraux : La loi 3DS du 2 février 2022 (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification) permet aux communes de recenser les chemins ruraux et l'arrêté ministériel du 16 février 2023 précise le contenu du tableau récapitulatif élaboré à sa suite.
Le conseil municipal doit délibérer sur ce projet et ensuite le maire soumettra ce recensement à enquête publique.
Adopté à l'unanimité.

Informations du Maire au Conseil Municipal :

- Installation d'un distributeur de pain :
Pour pallier la fermeture du dépôt de pain, un distributeur de pain sera installé Place du Champ de Foire
- Brasserie Bel Air : une demande de reclassement de la propriété de M. Van Aubel en zone agricole économique a été déposée auprès du service urbanisme de la CCHLeM pour permettre de réaliser le projet d'extension de la brasserie.
- NEOEN : création société projet photovoltaïque « La Graule » : selon la loi 2023-175 du 10 mars 2023, les communes peuvent prendre une participation au capital des sociétés développant un projet d'installation de production d'électricité. Etudier cette possibilité.
Adopté à la majorité
- Inauguration de l'église : une messe inaugurale a eu lieu le 18 juin. Inauguration civile le 23 septembre prochain ainsi que celle de la salle Louis Germaneau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée le 13 avril deux mil vingt-trois à zéro heure et quarante minutes.